

12 LE SAULCY - SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

- Le Saulcy**
- Moussey
- Petite-Raon
- Senones
- Moyenmoutier
- Étival-Clairefontaine
- La Voivre
- Saint-Dié-des-Vosges**

Horaires valables à partir du 11 décembre 2023

Horaires en temps réel
Application MyBus
Boutique en ligne

www.sylvia.sddv.fr



Sylvia
Transport
Saint-Dié
Agglomération



L'agglomération
des Vosges

Ne me jetez pas, je suis réutilisable !
Toute l'information est disponible en digital, pensez-y !



Retrouvez ici toutes les informations
dont vous avez besoin !
www.sylvia.sddv.fr

0 800 880 676 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Le samedi de 8h00 à 13h00



Sylvia - Transport Saint-Dié Agglomération

Agence Sylvia

Gare SNCF - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00
et de 14h00 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 12h00
(sauf jours fériés)



Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

ARRÊTS DE LA LIGNE 12 :

LE SAULCY

- La Crevotte
- Centre
- Le Rouleau
- La Parrière
- Quieux
- Harcholet
- Bas du Harcholet

MOUSSEY

- Mairie
- Fontaine
- 24 Avenue de Senones

PETITE-RAON

- Pranzioux
- Centre

SENONES

- Monument des Déportés
- Hôpital
- Les Aulnois

MOYENMOUTIER

- Les Voitines
- La Prelle
- Géroville
- La Chapelle
- Le Paire Centre
- Centre
- Les Enclos
- 6 Avenue du Général de Gaulle
- Ecole de Saint-Prayel
- Pont du Rabodeau
- La Pépinière

ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE

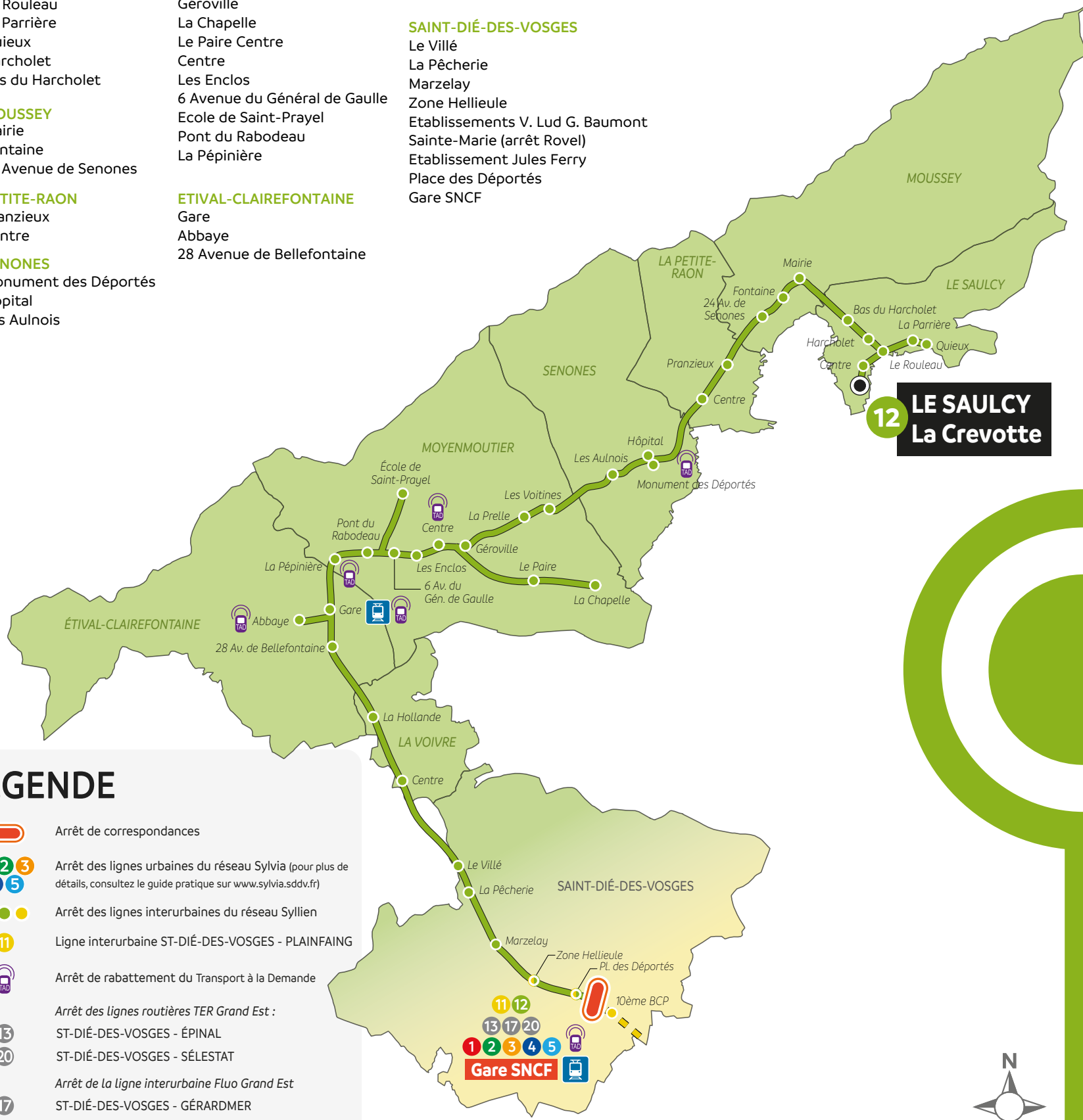
- Gare
- Abbaye
- 28 Avenue de Bellefontaine

LA VOIVRE

- La Hollande
- Centre

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

- Le Villé
- La Pêcherie
- Marzelay
- Zone Hellieule
- Etablissements V. Lud G. Baumont
- Sainte-Marie (arrêt Rovell)
- Etablissement Jules Ferry
- Place des Déportés
- Gare SNCF



LÉGENDE

- Arrêt de correspondances
- Arrêt des lignes urbaines du réseau Sylvia (pour plus de détails, consultez le guide pratique sur www.sylvia.sddv.fr)
- Arrêt des lignes interurbaines du réseau Syllien
- Ligne interurbaine ST-DIÉ-DES-VOSGES - PLAINFAING
- Arrêt de rabattement du Transport à la Demande
- Arrêt des lignes routières TER Grand Est :*
- ST-DIÉ-DES-VOSGES - ÉPINAL
- ST-DIÉ-DES-VOSGES - SÉLESTAT
- Arrêt de la ligne interurbaine Fluo Grand Est*
- ST-DIÉ-DES-VOSGES - GÉRARDMER

Comment voyager ?

Au point d'arrêt

Pour être en règle à bord de mon véhicule, je dois disposer d'un titre de transport valide et validé ; ce titre devra pouvoir être présenté en cas de contrôle.

Je ne dispose pas de titre de transport avant de monter ? Je peux acheter un billet unitaire auprès du conducteur. Dans ce cas, je fais l'appoint.

A l'approche du bus, je fais signe au conducteur pour qu'il s'arrête, les arrêts étant facultatifs.

À bord du véhicule

Je respecte les règles de bonnes conduites suivantes :

- Je monte par la porte avant puis valide mon titre de transport.
- Je cède ma place aux invalides, personnes âgées, femmes enceintes ou personnes accompagnées d'un enfant.
- Je plie ma poussette et prends mon enfant sur mes genoux.
- Je ne gêne pas la circulation dans le bus ni la manœuvre des portes.
- Je respecte la tranquillité des autres passagers.

Il est interdit :

- De rester à côté du conducteur pour lui parler
- De fumer ou de vapoter
- De voyager avec son vélo ou en rollers.
- De voyager avec son animal.
Seuls les chiens de guides pour personnes malvoyantes et les animaux de petite taille placés dans un bagage à main sont autorisés.
- De transporter des objets dangereux ou encombrants.
- De détériorer ou salir le véhicule.
- De mettre ses pieds sur les sièges

Pour descendre

Je demande l'arrêt en appuyant sur un des boutons "Arrêt demandé".
Pour ma sécurité, aucun arrêt de complaisance n'est accepté.

Les correspondances

Tous les titres de transport donnent droit à une correspondance gratuite dans la limite d'une heure à partir de la première validation.

La correspondance n'est valable que si vous changez de ligne, vous n'avez pas le droit d'utiliser un même ticket pour un aller/retour.

En montant dans le véhicule en correspondance, validez à nouveau votre titre de transport ou présentez votre billet unitaire. Votre validation sera enregistrée en correspondance sans débit de voyage supplémentaire.

Le contrôle

Vous êtes tenu de présenter un titre de transport en cours de validité (billet unitaire) ou validé (autres titres) lors de votre déplacement sur les lignes du réseau.

Est en situation irrégulière tout voyageur :
> Qui ne possède pas son titre de transport
> Qui possède un titre de transport non validé à l'entrée dans le bus (sauf billet unitaire)

En cas de fraude

Le client sera sanctionné par le contrôleur et devra s'acquitter d'une amende forfaitaire.
Des dispositions légales (loi du 18 juin 1999 N° 99-105) viennent sanctionner sévèrement l'outrage à un agent du réseau de transport.

Vous êtes
salarié(e) ?

Voyagez à
moitié prix
avec Sylvia !

Les abonnements mensuels et annuels nominatifs permettent le remboursement à hauteur de 50 % minimum du prix du titre par votre employeur, sur présentation du justificatif d'achat du titre (décret du 30/12/2008).



Sylvia
Transport
Saint-Dié
Agglomération



L'agglomération
des Vosges

